



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 09 - 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 8 avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du 26 mars 2025.

Membres présents : 12

Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Valérie BOUR, Madame Delphine RODRIGUEZ, Madame Kelvine ROUSSEAU, Madame Camille BENARD, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Madame Hélène NOURRY.

Pouvoirs : 1

Pouvoir donné par Monsieur Patrick CONQ à Monsieur Patrick CARDONNET

Absents : 2

Monsieur Thomas MORSELLI, Monsieur Laurent VERNADE.

Secrétaire de séance : Madame Christine SIEVERT-PERE

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 1^{er} avril 2025 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le tableau des effectifs, pour créer un poste nécessaire à l'avancement de grade.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

APPROUVE le tableau des effectifs suivant à compter du 08/04/2025 :

Tableau des emplois au 8 avril 2025								
GRADES OU EMPLOIS	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non Tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	Tit.	C	2		1		1	
	Non Tit.							
Adjoint administratif principal 2ème classe	Tit.	C	2		1		1	
	Non Tit.							
Total Filière			4	0	2	0	2	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2ème classe	Tit.	C	0	1	0	1	0	0
Total Filière			0	1	0	1	0	0
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Tit.	C	2	0	1	0	1	0
	Non Tit.				0	0		
Adjoint Technique	Tit.	C	3	2	1		0	1
	Non Tit.				2	1		
Total Filière			5	2	4	1	1	1
Total Général			9	3	6	2	3	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE
Pour le Maire empêché

Géraldine DUPARAY
1ère Adjointe



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.